

Une carte d'accès pour les professionnels



Pour vider les déchets

Le dépôt des déchets devra se faire impérativement **sur présentation de la carte** et après avoir **signé un bon de dépôt rempli par le gardien de la déchèterie**.



La facturation

À chaque passage en déchèterie, le gardien remplit un bordereau avec le **numéro de carte** et le **nom de l'entreprise**, ainsi que les volumes des différents matériaux apportés. Deux exemplaires sont signés et remis aux deux parties.

La facturation est faite mensuellement sur la base des bordereaux signés. Elle n'est toutefois déclenchée qu'à partir d'un montant cumulé de 20 €.

Règlement complet disponible à la Communauté de Communes et sur paysdelunel.fr

(Approuvé par délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2005 et du 16 février 2017).

Pour obtenir votre carte

Commerçants, artisans, PME... ou assimilés professionnels devront retirer une ou plusieurs cartes au siège de la Communauté de Communes à Lunel (adresse au dos). Pour retirer une carte, ils devront signer un contrat et fournir les justificatifs suivants :

- Justificatif d'activité professionnelle
- Carte grise du ou des véhicules (Une carte par véhicule)
- Un RIB

Aucune caution ne sera demandée.

Tout dépôt sauvage fait l'objet de poursuites avec facturation de l'enlèvement et amende. Les dépôts devant le portail en font partie. La protection des bennes et remorques, notamment avec filet, est **obligatoire** pour éviter que leur contenu ne s'envole et ne provoque pollution ou accident.

www.paysdelunel.fr

Rubrique : éliminer déchets et encombrants - comment trier

Un doute, une question, appelez-nous au :

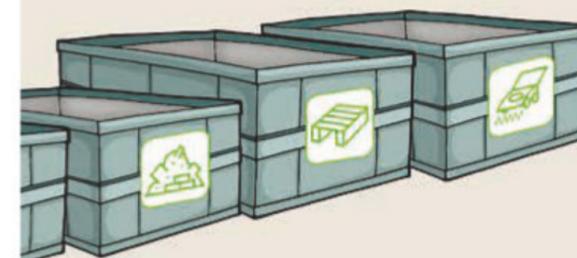
0 800 034 400 Service & appel gratuits

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152 chemin des merles
CS90229
34403 Lunel Cedex



Conception graphique : Service communication
Communauté de Communes du Pays de Lunel - mars 2017 - Crédit Photo : Peggy Caromé - iStock

Les déchèteries du PAYS DE LUNEL



INFORMATIONS aux professionnels

Le Pays de Lunel adopte « l'écologique attitude ! »



DÉCHÈTERIE DE LUNEL

Chemin du fesc

0 800 034 400 Service & appel gratuits

Coordonnées GPS > 43.665415, 4.120360

Horaires d'ouverture :

- > Ouvert de mai à septembre Du lundi au samedi 9h à 12h - 14h30 à 18h30
- > Ouvert d'octobre à avril Du lundi au samedi 9h à 12h - 13h30 à 17h30



DÉCHÈTERIE DE SATURARGUES

Rond-point de l'échangeur A9

0 800 034 400 Service & appel gratuits

Coordonnées GPS > 43.704258, 4.122478

Horaires d'ouverture :

- > Ouvert toute l'année Du lundi au samedi 7h30 à 12h - 13h30 à 17h30



Les déchèteries sont fermées les jours fériés



Le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets professionnels sont essentiels à la préservation de notre santé, de notre environnement et notre cadre de vie.

TARIFS APPLIQUÉS au 1^{er} avril 2017

Seuls ces déchets sont acceptés :

- Gravats**
Terre, pierres, briques
> Valorisation en granulats de recyclage (routes, carrières...) **24 €/m³**
- Encombrants**
Déchets volumineux ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères (à l'exception des déchets électriques et électroniques) **24 €/m³**
- Bois**
> Fabrication de panneaux particules (aggloméré) **20 €/m³**
- Plastiques agricoles**
Uniquement Marsillargues
> Avec cette matière, on fabrique des objets en plastique non alimentaire **8 €/m³**
- Placoplâtre, carreaux de plâtre, laine de verre...**
Non incinérables, non recyclables
> Ils sont dirigés vers l'enfouissement technique dans des décharges agréées **28 €/m³**
- Végétaux**
> Ils sont transformés en broyat ou en compost et servent pour le paillage et l'amendement des sols
 - En déchèterie **16 €/m³**
 - Sur le site de broyage **13 €/m³**
- Cartons** **0 €/m³**

Forfait inférieur à 0,5 m³ = 12 €

DÉCHÈTERIE DE MARSILLARGUES

Chemin des Prés

0 800 034 400 Service & appel gratuits

Coordonnées GPS > 43.656932, 4.164336

Horaires d'ouverture :

- > Ouvert de mai à septembre Du lundi au samedi (sauf jeudi) 9h à 12h - 14h30 à 18h30
- > Ouvert d'octobre à avril Du lundi au samedi (sauf jeudi) 9h à 12h - 13h30 à 17h30



Un gardien pour vous guider

Les gardiens sont spécialement formés et présents pour guider et renseigner les usagers. Ils contrôlent les accès ainsi que la rotation des bennes vers les différentes filières de traitement. Ils assurent au quotidien le respect des consignes et la fluidité de circulation sur les déchèteries. Ils ne sont en aucun cas responsables des décisions prises par le conseil de Communauté. Ils doivent être respectés comme tout agent chargé d'une mission de service public.